

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées

ARRÊTÉ DU 17 MARS 2023

portant nomination des membres de jury du concours réservé sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°94-1020 du 23 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-235 modifié du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2022 fixant les règles d'organisation générale du concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2023 modifiant le nombre de places offerts pour le concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2023.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury du concours réservé sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2023 est ainsi fixée :

Mme THIAIS Sylvie

Directrice des soins hors classe, conseillère pédagogique nationale à la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère de la santé et de la Prévention **Présidente** ;

M. CONCHES Pedro

Infirmier hors classe, à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté ;

M. VAN DE CAUTER Philippe

Infirmier hors classe au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme THIAIS Sylvie, la présidence sera assurée par M. VAN DE CAUTER Philippe.

Article 3

Ce concours est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 mars 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre de la santé et de la prévention et par délégation :
La cheffe de la mission concours

Sandrine EUSTACHE



Cheffe de la mission concours